



L'autorité organisatrice de vos transports en ile-de-france

Communiqué de presse
Conseil du 8 juillet 2009

Communiqué de synthèse du Conseil du 8 juillet 2009

Au cours d'un Conseil particulièrement dense et riche, le Conseil du STIF, réuni sous la présidence de Jean-Paul Huchon a voté un certain nombre de mesures. Les sommes engagées sont considérables, ce sont plus de 10 milliards d'euros qui ont été soumis à discussion.

❖ Grands projets d'investissement

- **Arc Express** (cf communiqué de presse)

Le Conseil du Stif approuve à l'unanimité le Dossier d'Ouverture et de Caractéristiques Principales (DOCP) au sujet du projet Arc Express qui entre maintenant dans une phase de débat public et de concertation.

Le coût de l'opération, y compris le matériel roulant nécessaire à la mise en service, le coût des ouvrages de correspondances avec les points de maillage existants et la mise en conformité de ceux-ci (ERP), s'établit à :

- de 2,8 à 3,1 Md€ HT (valeur 12/08) pour l'arc sud (26 ou 29 km) ;
- de 2 à 2,3 Md€ HT (valeur 12/08) pour l'arc nord (18 ou 21 km).

En l'état actuel des procédures applicables, le premier arc pourrait être mis en service en 2017.

- **Schéma de principe du RER D** (cf communiqué de presse)

Le Conseil du STIF approuve le schéma de principe du RER D. Il définit la réalisation des mesures de l'horizon moyen terme du schéma directeur. Il consiste notamment à gagner en régularité tout en offrant une desserte nettement renforcée par rapport au service annuel 2009 avec à partir de décembre 2013 :

- au nord, le passage de 8 à 12 trains par heure bien cadencés ;
- au sud, l'arrêt des trains à Pompadour et le renforcement de la desserte du Val-de-Marne.

Aux conditions économiques de janvier 2006, le coût du projet s'élève à **120 M€**.

Le calendrier prévisionnel du projet pourrait être la réalisation de l'enquête publique au 1^{er} semestre 2010 pour une déclaration de projet au 3^{ème} trimestre 2010, puis l'approbation de l'avant-projet par le conseil du STIF fin 2010. **Les premiers travaux interviendraient alors fin 2011 pour une mise en service fin 2013.**

- **Schéma directeur du RER C** (cf communiqué de presse)

Le Conseil du STIF approuve le schéma directeur de la ligne C du RER et engage les études du schéma de Principe en vue d'une approbation future par le Conseil du STIF.

Le schéma directeur du RER C est élaboré pour le court et le moyen terme et propose d'améliorer la qualité du service offert aux voyageurs, avec une évolution globale de la ligne en termes d'offre de service, d'offre de transport, de gestion des circulations et d'équipement des gares.

- **Avant projet Tangentielle nord : tronçon Epinay sur Seine – Le Bourget** (cf communiqué de presse)

Le Conseil du STIF approuve l'avant-projet **du tronçon Epinay sur Seine - Le Bourget**, le protocole-cadre, la convention de financement d'une première tranche de travaux et les conventions de financement des études d'avant-projets des tronçons terminaux.

La Tangentielle nord est un projet de liaison nouvelle en rocade au nord de Paris entre Sartrouville et Noisy le Sec, dans le fuseau de la ligne de Grande Ceinture (aujourd'hui dédiée au trafic fret). Longue de 28 km, elle traverse 15 communes entre Sartrouville et Noisy le Sec reliant entre eux les départements des Yvelines, du Val d'Oise et de la Seine Saint-Denis sans passer par Paris. **Ce projet est donc une vraie réponse à la problématique des dessertes de banlieue à banlieue.**

Le coût d'objectif du projet s'élève à 493,55 M€ HT financé par la Région, l'Etat, les départements de Seine – Saint Denis et du Val d'Oise ainsi que RFF. **Le coût du matériel roulant est estimé à 50 M€.**

La mise en service de ce premier tronçon est prévue en 2014.

Contact Presse :

Sébastien Mabilille – 01 47 53 28 42 - sebastien.mabilille@stif.info

- **Prolongement du T1 de Noisy le Sec à Val de Fontenay** (cf communiqué de presse)

Le Conseil du STIF approuve à l'unanimité le bilan de la phase de concertation de 2008, qui accompagne le bilan établi par le garant de cette concertation et invite les maîtres d'ouvrage à élaborer le schéma de principe complémentaire et dossier d'enquête publique pour le tracé arrêté du prolongement du tramway T1.

Ce projet, à l'étude depuis 2001 a été différé deux fois suite à un renouvellement de l'équipe municipale de Noisy le Sec en 2003 et à un tracé qui a n'a pas fait l'unanimité lors de la concertation 2005, ce qui explique cette nouvelle concertation.

Le coût d'infrastructure est estimée à 400M€ aux conditions économiques de janvier 2008.

Le prolongement de Noisy-le-Sec à Val de Fontenay nécessite l'acquisition de 15 rames pour un coût de l'ordre de 45M€. Toutefois, l'anticipation, d'environ 7 ans, de ce renouvellement entraînera l'anticipation d'un investissement supplémentaire important de l'ordre de 105M€.

L'objectif visé de la mise en service de cette ligne est 2015.

❖ **Qualité de service et matériel roulant**

- **Schéma directeur du matériel roulant (SDMR)** (cf communiqué de presse)

Le Conseil du STIF approuve les conclusions du SDMR. L'objectif du SDMR est de déterminer les principales caractéristiques des matériels roulants futurs en Ile-de-France (RER et trains de banlieue), en fonction des besoins et des contraintes spécifiques à chaque ligne, mais également dans une vision globale sur l'ensemble du réseau.

- **Rénovation et adaptation des gares SNCF de banlieue** (cf communiqué de presse)

Le Conseil du STIF approuve des investissements de plus de 200M€ de rénovation et d'adaptation pour 40 gares SNCF de banlieue. Ces investissements portent sur deux programmes complémentaires aux objectifs distincts, qui ont atteint des niveaux d'avancement différents :

- la rénovation légère de 20 gares de grande couronne, programme inscrit au PQI 2008-2011 de la SNCF ;
- la mise en œuvre du volet gares de banlieue du plan Impact

- **Accélération de la livraison du Francilien** (cf communiqué de presse)

Le Conseil du STIF approuve l'avenant à la convention conclu entre le STIF et la SNCF pour l'acquisition de rames supplémentaires du futur Francilien, qui prévoit notamment les nouvelles modalités financières et un nouveau calendrier de livraison.

Le marché entre la SNCF et Bombardier prévoit la possibilité d'accélérer la production des rames de 30 à 40 par an. Aussi, au vu de ses contraintes industrielles, **Bombardier est prêt, suite à la demande de la SNCF et du STIF, à livrer 40 rames en 2011 et en 2012 au lieu de 30.**

Cette accélération permet d'introduire plus rapidement le Francilien sur les dessertes Paris-Est – Meaux et Paris-Est – Coulommiers, sans pour autant pénaliser son arrivée sur les lignes des réseaux Paris Nord-Ouest et Paris Saint-Lazare, **en gagnant huit mois par rapport au calendrier initial** : l'équipement du réseau Paris-Est serait ainsi achevé en avril 2015 au lieu de décembre 2015.

- **Achat de 4 rames MP 05 pour la ligne 14** (cf communiqué de presse)

Le Conseil du STIF approuve la convention de financement consistant pour le STIF à financer 50% du coût de l'investissement sur ce matériel roulant, soit 26 330 000 €. **Financer des rames des métros est une nouveauté pour le STIF, ce qui témoigne d'une volonté forte de s'impliquer encore davantage pour améliorer le quotidien des usagers franciliens.**



L'autorité organisatrice de vos transports en ile-de-france

Communiqué de presse Conseil du 8 juillet 2009

❖ Handicap et transport

- **Evolution du service PAM** (cf communiqué de presse)

Le Conseil du STIF approuve la mise en œuvre d'un nouveau dispositif PAM à compter du 1^{er} janvier 2011. Le principal enjeu de la révision du cahier des charges est l'harmonisation des pratiques pour offrir un système de transport global sur l'ensemble du territoire d'Ile-de-France, décliné au niveau départemental. C'est sur la base de ce constat que le règlement régional a été révisé et approuvé par le Conseil du STIF.

Les Départements volontaires pourront donc demander une nouvelle délégation de compétence au STIF afin d'entreprendre la mise en place de nouveaux contrats PAM, après une procédure de mise en concurrence.

- **Programmation du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA)** (cf communiqué de presse)

Afin de respecter la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », le Conseil du STIF adopte la programmation pluriannuelle du Schéma Directeur d'Accessibilité approuvé le 14 février 2008. Cette loi comporte 3 volets : mise en accessibilité du réseau ferré, mise en accessibilité du réseau routier, amélioration de l'accessibilité de l'information voyageur.

A lui seul, le STIF consent un énorme effort financier en s'engageant à investir 1,1 milliard d'euros d'ici à 2018 pour répondre aux défis de cette loi.

❖ Contrats

- **Contrat STIF / RFF** (cf communiqué de presse)

L'importance des enjeux liés aux infrastructures du réseau ferré a conduit le STIF à engager une démarche contractuelle avec RFF afin qu'il s'engage à :

- une information plus complète et plus régulière de l'état du réseau, ainsi que des charges de maintenance et de renouvellement pesant sur le réseau ;
- des engagements chiffrés sur la maintenance et les investissements faits sur le réseau.

Contact Presse :

Sébastien Mabile – 01 47 53 28 42 - sebastien.mabile@stif.info